

Festiv'été 2000 - Subventions aux organisateurs de spectacles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service Communication, coordonnateur des animations d'été, prend à sa charge l'organisation et le financement d'une partie de la programmation de Festiv'été (concerts en plein air, animation de rues, spectacles pour enfants).

Pour l'été 2000, sur avis favorable de la commission Information-Communication, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux organismes suivants pour leur projet d'animation :

• Subvention à Anatole Organisation : 111 000 F pour l'organisation de concerts en plein air, animation de rues, spectacles pour enfants du 7 juillet au 25 août selon la programmation suivante :

- * 7 juillet : Wally (chanson humour),
- * 12 juillet : Gérard Dalton (spectacle enfants),
- * 26 juillet : marionnettes (spectacle enfants),
- * 28 juillet : Apex Moving (théâtre de rue) - Suprême Dindes (chanson rock au féminin),
- * 2 août : marionnettes (spectacle enfants),
- * 4 août : Télé moustic (théâtre de rue) - les compagnons de Gibolexcu (musique de l'Est),
- * 9 août : Gérard Dalton (spectacle enfants),
- * 18 août : Colbock (théâtre de rue) - la nuit des squares (déambulation de rues),
- * 25 août : Malembé (musique cubaine).

Il est proposé de fractionner cette subvention en 3 versements : 30 % à la commande, 30 % à la fin du mois de juillet et le solde à l'issue de l'animation d'été.

• Subvention à la Compagnie Bacchus : 40 000 F pour l'organisation d'une semaine d'animation musicale à la Citadelle de Besançon du 17 au 22 juillet 2000 : «les Bacchanales 2000» avec la programmation suivante :

- l'Opéra de la Lune : conte poétique de Jacques Prévert chanté par 35 enfants,
- Duos pour violons : petites pièces écrites par Bela Bartok accompagnées par un conteur en musique,
- Salhambo : musique blues et folk,
- Christian Décamps : créateur du groupe Ange.

La dépense totale, soit 151 000 F sera prélevée sur la ligne 92.023.6574 du service Communication code service 00300 qui sera abondée par un virement de crédits d'égal montant pris sur la ligne 92.023.6042 du service Communication.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2000.